

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 40073

Numéro SIREN : 778 127 613

Nom ou dénomination : STELIA AEROSPACE

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2020 sous le numéro de dépôt 5919



STELIA AEROSPACE - Société par actions Simplifiée de 200 000 000 €

Siège Social : Zone industrielle de l'Ancien Arsenal

17300 ROCHEFORT

R.C.S. La Rochelle 778 127 613

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le

31 Décembre 2019

Certifiés conformes

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Cédric Gautier". The signature is written over a horizontal line and extends downwards.

Cédric GAUTIER
CEO STELIA Aerospace

SOMMAIRE

. BILAN ACTIF	page 3
. BILAN PASSIF	page 4
. COMPTE DE RESULTAT	page 5
. ANNEXE	page 6

STELIA AEROSPACE
Société par actions simplifiée

BILAN ACTIF

Rubriques en milliers d'€	Montant brut	Amortissement & dépréciation	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds de commerce	388.282		388.282	388.282
Frais de développement	77.180	36.470	40.709	45.481
Concessions, brevets, droits similaires	33.082	27.079	6.003	6.436
Immobilisations incorporelles en cours	959		959	730
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	7.916		7.916	7.916
Constructions	204.336	98.824	105.512	109.457
Installations techniques, matériel, outillage	357.031	254.534	102.497	107.893
Autres immobilisations corporelles	5.970	2.373	3.597	2.396
Immobilisations corp. en cours	14.995		14.995	11.563
Avances et acomptes	30		30	30
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	37.753		37.753	37.733
Créances rattachées à participations	27.355	57	27.297	26.129
Prêts	12		12	12
Autres immobilisations financières	134		134	134
TOTAL II	1.155.035	419.337	735.698	744.192
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	68.135	18.428	19.707	24.070
En-cours de production de biens	577.157	620	578.537	630.525
Produits intermédiaires et finis	246.346	47.495	198.951	216.110
Avances, acomptes versés/commandes	8.133		8.133	831
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	590.374	18.745	571.629	462.105
Autres créances	60.119		60.119	74.730
DIVERS				
Disponibilités	541.630		541.630	218.710
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	9.821		9.821	4.141
TOTAL III	2.071.717	85.289	1.986.428	1.831.223
Ecart de conversion actif IV	4.912		4.912	6.716
TOTAL GENERAL (I à IV)	3.231.665	504.627	2.727.038	2.382.131

BILAN PASSIF

Rubriques en milliers d'€	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200.000	200.000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	381.537	381.537
Réserve légale	20.000	19.696
Autres réserves	412.675	310.061
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	152.816	102.918
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	47.741	51.372
TOTAL I	1.214.769	1.065.583
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	124.782	92.290
Provisions pour charges	86.989	82.735
TOTAL II	211.770	175.026
DETTES		
Emprunts, dettes fin. Divers	554.463	389.171
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	81.081	62.833
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	436.292	446.772
Dettes fiscales et sociales	84.265	114.365
Autres dettes	62.929	60.247
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	81.470	68.134
TOTAL III	1.300.499	1.141.522
IV		
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I à IV)	2.727.038	2.382.131

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	En milliers d'€	31/12/2019	31/12/2018
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		2.346.666	2.135.393
Production stockée		(67.406)	66.542
Production immobilisée		5.665	4.588
Subventions d'exploitation		6.805	4.389
Reprises sur provisions & transferts de charge		49.998	103.617
Autres produits			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	I	2.341.728	2.314.530
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)		654.997	636.503
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)		2.381	8.107
Autres achats et charges externes		1.021.822	1.030.686
Impôts, taxes et versements assimilés		26.254	27.757
Salaires et traitements		218.581	215.187
Charges sociales		95.377	93.843
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations :		45.294	43.226
Sur actif circulant : dotations aux provisions		27.572	57.803
Pour risques et charges : dotations aux provisions		67.349	69.999
Autres charges		135	6.638
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	II	2.159.763	2.189.748
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		181.965	124.782
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation		2.399	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		5.431	1.491
Reprises sur provisions et transferts de charges financier		6.716	14.374
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	III	14.546	15.865
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions		4.912	6.716
Intérêts et charges assimilées		3.777	1.687
Différences négatives de change		1.700	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	IV	10.389	8.403
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		4.156	7.462
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		186.121	132.243
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		411	669
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2.380
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnel		8.133	9.662
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	V	8.543	12.711
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		16	196
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			5.708
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		4.502	8.730
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	VI	4.518	14.634
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		4.025	(1.924)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	7.498	7.082
Impôts sur les bénéfices & crédits d'impôt	VIII	29.833	20.320
5. BENEFICE OU PERTE		152.816	102.918

ANNEXE

1	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	8
2	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	9
3	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	10
3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	10
3.2	Titres de participation	10
3.3	Stocks et en cours	10
3.4	Opérations en usd	11
3.5	Dépenses de recherche et développement	11
3.6	Provision pour dépréciation des créances clients	11
3.7	Contrats à long terme	11
3.8	Indemnités de départ à la retraite	11
3.9	Intégration fiscale	13
3.10	Consolidation	13
4	NOTES SUR LE BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	14
4.1	Etat de l'actif brut immobilisé	14
4.2	Etat des amortissements	14
4.3	Stocks	15
4.4	Produits à recevoir	15
4.5	Capitaux propres	15
4.6	Etat des provisions et dépréciations	16
4.7	Etat des échéances des créances et des dettes	16
4.8	Charges à payer	16
4.9	Emprunts et dettes financières diverses	16
4.10	Produits constatés d'avance	17
4.11	Chiffre d'affaires	17

4.12	Transfert de charges.....	17
4.13	Dépenses de recherche et de développement.....	17
4.14	Resultat exceptionnel.....	17
4.15	Impôt sur les sociétés.....	18
5	AUTRES INFORMATIONS	19
5.1	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt.....	19
5.2	Entreprises liées	19
5.3	Ventilation de l'effectif par catégorie professionnelle	19
5.4	Engagements hors bilan	19
5.5	Engagements de crédit bail	20
5.6	Engagements de retraite.....	20
5.7	Filiales et participations	21
5.8	Change et ventes à terme	21
5.9	Rémunération des membres des organes de direction et d'administration	21

1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 25 Juillet 2019, Stelia Aerospace a créé la société Stelia Aerospace Portugal.

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 13 février 2020, Stelia Aerospace a créé la filiale Stélia Saint-Laurent Inc., située à Montréal, afin de reprendre l'activité opérationnelle de l'A220 à savoir la réalisation du Fuselage Avant et du Fuselage Arrière et de l'A330, le Keel Beam.

Stélia a mis en place une organisation de gestion de crise en réponse à l'épidémie de COVID-19 afin de gérer la situation et d'évaluer les impacts potentiels de cette crise sur la production et les livraisons. Dans l'environnement actuel spécifique, la priorité absolue est de protéger les personnes en supportant les efforts de manière globale pour limiter la propagation du Covid-19.

Nous protégeons également notre activité pour assurer le futur et pour nous permettre de retourner à un fonctionnement efficient une fois que la situation sera de nouveau meilleure.

Le 23 mars 2020, Airbus a annulé ses prévisions (guidance) pour 2020 compte tenu de la volatilité de la situation. Les scénarios opérationnels, y compris les mesures pour minimiser les besoins de liquidités ont été identifiés et seront activés en fonction de l'évolution à venir de la pandémie. Le 8 avril 2020, Airbus a annoncé avoir réduit sa cadence mensuelle de production à 40 pour l'A320, 2 pour l'A330 et 6 pour l'A350 afin s'adapter à la demande dans l'environnement lié au Covid-19. Cela représente une réduction d'un tiers de la production par rapport à la situation avant le Covid-19. Stelia en tant que filiale d'Airbus s'inscrit dans une démarche identique. Cela va permettre à Stelia de préserver sa capacité à répondre aux besoins des clients tout en protégeant sa capacité à s'adapter à l'évolution du marché. En maintenant la production tout en réduisant les cadences, en gérant un carnet de commandes robuste, en assurant le support à ses clients et en sécurisant la flexibilité financière pour ses opérations, Stelia a l'intention de sécuriser la continuité de ses affaires même dans le cas d'une crise prolongée.

Avec ces décisions, Stelia s'inscrit dans la démarche initiée par Airbus pour faire face aux besoins de financement des sociétés du Groupe, compte tenu des effets anticipés du Covid-19 sur ses activités. Il n'y a pas d'impact au 31 décembre 2019.

3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de la société.

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire conformément aux règles de la profession.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| • Concessions, brevets, licences | 7 ans |
| • Logiciels | 1 à 3 ans |
| • Constructions | 10, 18, 20, 25, 50 ans selon méthode des composants |
| • Agencements, aménagements | 10 à 15 ans |
| • Matériels et outillages industriels | 3 à 10 ans |
| • Matériels informatiques | 3 à 7 ans |
| • Outillages spécialisés | 5 ans |

L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droits. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est portée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

3.2 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur historique d'acquisition puis éventuellement dépréciés à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquiescer.

Elle peut être déterminée selon plusieurs méthodes :

- Valeur actuelle des bénéfices futurs, par référence à des budgets d'exploitation prévisionnels, dans le cadre d'un plan à long terme de l'entreprise,
- Valeur de marché : prix de cession probable – frais de cession.

3.3 STOCKS ET EN COURS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

La dépréciation est calculée, article par article, selon des coefficients qui sont fonction du nombre de mois de couverture et de la famille des marchandises en stocks.

Les travaux en-cours et les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production tel que définis dans le plan comptable général.

Une provision est constituée pour tenir compte des éventuelles dépréciations constatées.

3.4 OPERATIONS EN USD

Conformément aux instructions du Groupe, la société couvre ses opérations en USD en souscrivant des contrats de ventes à terme auprès de AIRBUS N.V. le principe étant de couvrir une position nette (ventes moins achats prévisionnels).

Les opérations couvertes sont enregistrées au taux moyen de couverture de la période.

En application du règlement n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif à la comptabilité de couverture, la société :

- Reconnait les gains et pertes de change latents sur les créances et dettes libellées en devises étrangères en résultat d'exploitation.
- Reconnait en résultat d'exploitation la juste valeur des instruments de couverture relatifs à l'exposition nette existante à la clôture de l'exercice.
- Présente le chiffre d'affaires au taux moyen de couverture de l'exercice.

Les autres opérations qui resteraient non couvertes font l'objet, à la clôture des comptes, d'une revalorisation au taux de clôture pour ce qui concerne les créances et dettes.

3.5 DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche autofinancés sont pris en charge dans l'exercice même de leur comptabilisation.

Les frais de développement portant sur des programmes présentant une forte faisabilité technique et commerciale sont immobilisés conformément aux possibilités offertes par les normes françaises.

Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée de 7 à 10 ans ou amortis par UO produite. Ils concernent les programmes A380, A320, A400M, F7X et A350.

3.6 PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS

Les comptes clients font l'objet d'une étude au cas par cas et une provision pour dépréciation est constituée pour les créances présentant un doute quant à leur recouvrabilité (client en difficulté financière ou contestations sérieuses de sa part sur toute ou partie de la créance).

3.7 CONTRATS A LONG TERME

Dans certaines conditions, dès lors que les quantités de pièces à livrer sont contractuellement connues avec un degré de certitude élevé et que l'engagement de la société est pluri annuel, la société applique le traitement comptable relatif aux contrats à long terme tel que défini par le règlement du CNC 99-10.

Le pourcentage d'avancement est déterminé en fonction des jalons techniques ou de l'avancement des coûts.

Par ailleurs, la marge négative probable sur contrats en cours est provisionnée intégralement dès qu'elle est identifiée, dans la rubrique "provisions pour pertes à terminaison".

3.8 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

les engagements sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-02 de l'ANC. Les engagements de retraite, conformément au régime à prestations définies dont bénéficient les salariés de la société, sont enregistrés dans les comptes sociaux.

- Description et comptabilisation des engagements

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires par le biais des conventions collectives. Les engagements de STELIA AEROSPACE se composent d'avantages long terme

postérieurs à l'emploi consentis aux salariés de l'entreprise en contrat de travail à durée indéterminée (indemnités de départ à la retraite). La dette relative à l'engagement net de STELIA AEROSPACE concernant le personnel est comptabilisée en provisions pour risques et charges au passif du bilan.

- Détermination de l'engagement net à provisionner

La valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel est calculée selon la méthode prospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédit projetées). L'évaluation de la dette actuarielle qui correspond à la valeur actuarielle des prestations promises est effectuée à chaque clôture et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Elle implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'actualisation) et d'hypothèses sur le personnel (augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie).

La méthode PBO utilisée (Projected Benefit Obligation) représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

- Traitement des écarts actuariels

Les écarts actuariels sont la conséquence soit de changements d'hypothèses : mises à jour et ajustement des hypothèses soit d'effets d'expérience : différences dues à l'évolution des données des salariés (augmentation salaires). Les écarts actuariels sont amortis dès lors que le stock d'écarts actuariels existant à l'ouverture de l'exercice représente plus de 10 % de la dette actuarielle à l'ouverture de l'exercice (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Il s'effectue de façon linéaire sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés (amortissement d'écarts actuariels).

- Eléments constitutifs des charges de l'exercice

La charge comptabilisée au titre des engagements décrits ci-dessus intègre:

. Le coût des services rendus dans l'exercice	. Acquisition d'une année de droits supplémentaires
. Le coût financier	. Charge relative à l'actualisation des droits existants à l'ouverture de l'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année
. Le coût des services passés	. Charge liée aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes
. Les écarts actuariels	. Charge relative à l'amortissement d'écarts actuariels
. L'effet des cessations & liquidations	. Charge ou produit lié à toute réduction ou liquidation de régime

3.9 INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1er janvier 2017, la société a rejoint un nouveau groupe d'intégration fiscale dont la société mère est AIRBUS SAS. Une convention d'intégration fiscale a été conclue.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe sont les suivantes :

- les charges d'impôt supportées par les sociétés intégrées sont égales à celles qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale.
- les économies d'impôts réalisées par le Groupe grâce aux déficits des filiales sont comptabilisées chez la mère en moins de la charge d'impôt.
- une annexe à la convention d'intégration fiscale prévoyait que la société bénéficie d'un montant de déficits théoriques reportables en avant de 292 M€ et s'élevant à 53 M€ au 31 Décembre 2019.

La société mère est :

AIRBUS SAS
2 Rond-Point Emile Dewoitine
31700 Blagnac

3.10 CONSOLIDATION

Un reporting consolidé en normes IFRS du groupe STELIA est réalisé pour les besoins de la consolidation de sa société mère AIRBUS.

Le sous-groupe STELIA étant lui-même consolidé par AIRBUS, il est exempté de produire des comptes consolidés.

4 NOTES SUR LE BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

4.1 ETAT DE L'ACTIF BRUT IMMOBILISE

En milliers d'€	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions, mises au rebut, remboursements, reclassements	Valeurs brutes en fin d'exercice
ACTIFS INCORPORELS	(1) 494 769	8 002	3 268	499 503
- dont en cours	9 617	4 614	10 838	3 393
ACTIFS CORPORELS	562 153	27 601	515	590 269
- dont en cours	11 593	24 883	21 452	15 024
ACTIFS FINANCIERS	64 066	1 826	638	65 254
- dont filiales	63 920	1 826	638	65 108
TOTAL GENERAL	1 120 988	37 429	4 421	1 155 026

(1) Dont Mali technique consécutif à la fusion de 2014 : 388 282 K€

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 27,3 M€ et sont à plus de 1 an.

4.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS.

En milliers d'€	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions amortissements s/sorties actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
ACTIFS INCORPORELS	53 841	12 461	2 752	63 549
ACTIFS CORPORELS	322 898	32 833		355 731
TOTAL GENERAL	376 739	45 294	2 752	419 280

4.3 STOCKS

Au 31 décembre 2019, la valeur des stocks se détaille comme suit :

STOCKS ET EN-COURS	31/12/2019			31/12/2018
	Nature	Brut	Dépréciation	Net
	Matières premières et autres approvisionnements	38 135	18 428	19 707
	En-cours de production	215 896	620	215 276
	En-cours d'étude	361 260		361 260
	Produits intermédiaires et finis	246 347	47 495	198 852
TOTAL		861 638	66 543	795 095

4.4 PRODUITS A RECEVOIR

Le montant des produits à recevoir inclus dans les rubriques de l'actif du bilan s'élève à 184 M€. Ils correspondent aux contrats à long terme pour lesquels l'avancement technique ou l'avancement des coûts est supérieur à la facturation.

4.5 CAPITAUX PROPRES

Le capital social en fin d'exercice se décompose en 200 000 000 actions d'une valeur nominale individuelle d'un euro.

La variation des capitaux propres de l'exercice est la suivante :

En milliers d'€	Exercice 2019
Capitaux propres à la clôture avant affectations	1 065 583
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO ⁽¹⁾	- 102 918
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	962 665
Variations des primes, réserves, report à nouveau	102 918
Variations des provisions réglementées	- 3 630
Résultat de l'exercice	152 816
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO	1 214 769

(1) Conformément à la décision de l'Associé Unique du 28 juin 2019

4.6 ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

En milliers d'€	Début	Résultat		Fin
	d'exercice	Dotations	Reprises	d'exercice
POUR RISQUES, dont :	92 290	59 320	26 828	124 782
. Pour pertes à terminaison	44 443	13 912	207	58 148
POUR CHARGES, dont :	82 735	12 942	8 689	86 989
. Pour engagement de retraite (cf. § 3.8 & 5.8)	73 310	8 340	5 109	76 541
POUR DEPRECIATION, dont :	78 605	27 572	20 831	85 346
. Actif Immobilisé	57	0	0	57
. Actif circulant	78 548	27 572	20 831	85 289
TOTAL GENERAL	253 630	99 834	56 348	297 117

Les autres provisions pour risques couvrent essentiellement des pénalités et autres réclamations.

4.7 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Les dettes sont à moins d'un an à l'exception des avances remboursables des programmes A321, A350 et Bombardier dont l'échéance est supérieure à 5 ans (cf § 4.9.).

4.8 CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer inclus dans les rubriques du passif du bilan s'élève à 241 M€..

Elles sont principalement relatives aux dettes fournisseurs pour 169 M€ et aux dettes sociales et fiscales pour 63 M€.

4.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

Dettes financières (En milliers d'€)	Montants
Avances remboursables	44 367
<i>Dont Intérêts courus</i>	4 262
Compte courant AIRBUS Group N.V. - EUR	509 071
Compte courant AIRBUS Group N.V. - GBP	947
Dépôts et cautionnements	78
TOTAL	554 463

4.10 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits d'exploitation constatés d'avance s'élèvent à 81 M€ et correspondent pour l'essentiel à des facturations d'avance sur des contrats à long terme pour lesquels l'avancement de la facturation est supérieur à l'avancement technique ou l'avancement des coûts.

4.11 CHIFFRE D'AFFAIRES

En Millions d'€	Exercice courant		Exercice précédent	
France	1 856	79 %	1 759	82 %
Export	491	21 %	376	18 %
TOTAL	2 347		2 135	

4.12 TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent à des charges d'exploitation :

En Milliers d'€	Montants
Avantages en nature	191
Indemnités assurances	174
TOTAL	366

4.13 DEPENSES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses de l'exercice se sont élevées 95 M€ et concernent essentiellement les projets TIC, A320 et A350.

4.14 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Milliers d'€	Montants
Divers produits exceptionnels	395
Reprises aux amortissements dérogatoires nette des dotations	3 630
TOTAL	4 025

4.15 IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 30 M€ et le montant des crédits d'impôts s'élève à 2,5 M€. Le taux d'impôt applicable pour l'exercice comptable clos le 31/12/2019 est de 28% pour la tranche du bénéfice imposable inférieure à 0,5 M€ et 33,33% au delà. Le taux de la contribution additionnelle s'élève à 3,3% du montant de l'impôt société.

Au 31 décembre 2019, le montant des pertes fiscales reportables conformément à la convention d'intégration fiscale applicable s'élève à 53 millions d'euros.

Modalités de répartition de l'impôt :

En Milliers d'€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant et participation	178 624	- 29 176	149 448
Résultat exceptionnel	4 025	- 657	3 368
TOTAL	182 649	- 29 833	152 816

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

La société n'applique pas la méthode de l'impôt différé et donc ne comptabilise pas les différences temporaires.

A la clôture de l'exercice, les bases taxables concernées par les décalages temporaires d'impôt représentent un montant net actif de 201 M€ et les déficits fiscaux reportables 53 M€.

5.2 ENTREPRISES LIEES

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe AIRBUS, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché, la société n'a pas à en donner le détail.

5.3 VENTILATION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

Effectif moyen au 31/12	Exercice courant	Exercice précédent
Cadres	1 055	1 030
Employés, techniciens et maîtrises	2 089	2 077
Agents de fabrication	1 130	1 125
Contrats Pro & assimilés	45	42
Total	4 319	4 274

5.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'€	TOTAL
<u>Engagements donnés</u>	
Cautions crédit-bail	1 145
Cautions restitution acompte	2 394
Cautions diverses	5 599
Cautions de bonne exécution performance	5 311
Garantie maison mère	18 752

5.5 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

En milliers d'€	VALEUR D'ORIGINE	REDEVANCES VERSEES		DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	
		de l'exercice	Cumulées	de l'exercice	Cumulées
Constructions	5 331	678	9 505	308	3 325

En milliers d'€	REDEVANCES RESTANT A PAYER				Valeur résiduelle Brute
	jusqu'à 1 an	de 2 à 5 ans	+de 5 ans	TOTAL	
Constructions	678	1 694	0	2 372	0

5.6 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés au § 3.9.

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses ont été fixées par le groupe AIRBUS.

Les hypothèses prises en compte pour l'exercice se déclinent ainsi :

HYPOTHESES DE BASE	
Taux d'actualisation	0,60%
Taux d'augmentation des salaires	2,50%
Taux de charges patronales management	50,90%
Taux de charges patronales non management	46,20%
Table de mortalité	INSEE TD-TV 2013-2015

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE (KEUR)	
Dettes actuarielles à l'ouverture	91 271
Coût des services rendus	6 282
Coût financier	1 554
Prestations versées au cours de l'exercice	(5 109)
Ecart actuariel généré sur l'exercice	14 840
Dettes actuarielles à la clôture (A)	108 838

VARIATION DES ECARTS ACTUARIELS NON COMPTABILISES	
Ecart actuariel cumulé à l'ouverture	(17 961)
Ecart généré sur l'exercice	(14 840)
Amortissement écart actuariel	505
Ecart actuariel cumulé à la clôture (B)	(32 297)

	Cf. §4.6
PROVISION INSCRITE AU BILAN (A+B)	76 541

5.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Se reporter au document annexé.

5.8 CHANGE ET VENTES A TERME

Afin de limiter son exposition au risque de change en Dollars US, la société a conclu auprès de AIRBUS Group NV des couvertures fermes de change affectées à des contrats conclus en Dollars US. Les instruments financiers utilisés sont des forwards ou des swaps.

Au 31 décembre, ils s'analysent comme suit :

Nombre d'opérations au 31 décembre	715
Montant notionnel des couvertures en USD (en millions)	3 679
Montant notionnel des couvertures en EUR (en millions)	3 009
Taux de change à la clôture (USD/EUR)	1,1234
Montant des couvertures au taux de clôture (en millions)	3 276
Juste valeur positive actualisée des couvertures (en millions)	144
Juste valeur négative actualisée des couvertures (en millions)	0

La juste valeur des instruments de couverture relatifs à l'exposition nette existante à la clôture de l'exercice s'élève à 10,5 M€.

5.9 REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Les informations relatives aux rémunérations sont disponibles dans le bilan social de la société.

Pour des raisons de confidentialité, nous ne communiquons pas les rémunérations des différents mandataires sociaux.

STELIA AEROSPACE

Société par actions simplifiée au capital de 200.000.000 euros

Siège social : Zone industrielle de l'Ancien Arsenal - 17300 ROCHEFORT

RCS La Rochelle 778 127 613

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2020

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui s'élève à 152 816 170,88 euros de la manière suivante :

Origine

- RESULTAT bénéficiaire de l'exercice : 152 816 170,88 euros

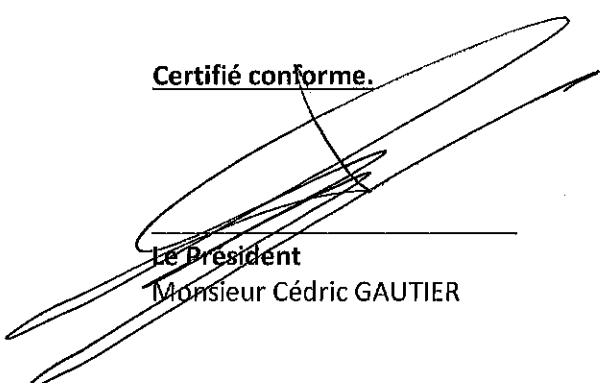
Affectation

- Aux AUTRES RESERVES : 152 816 170,88 euros

Conformément à la loi, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

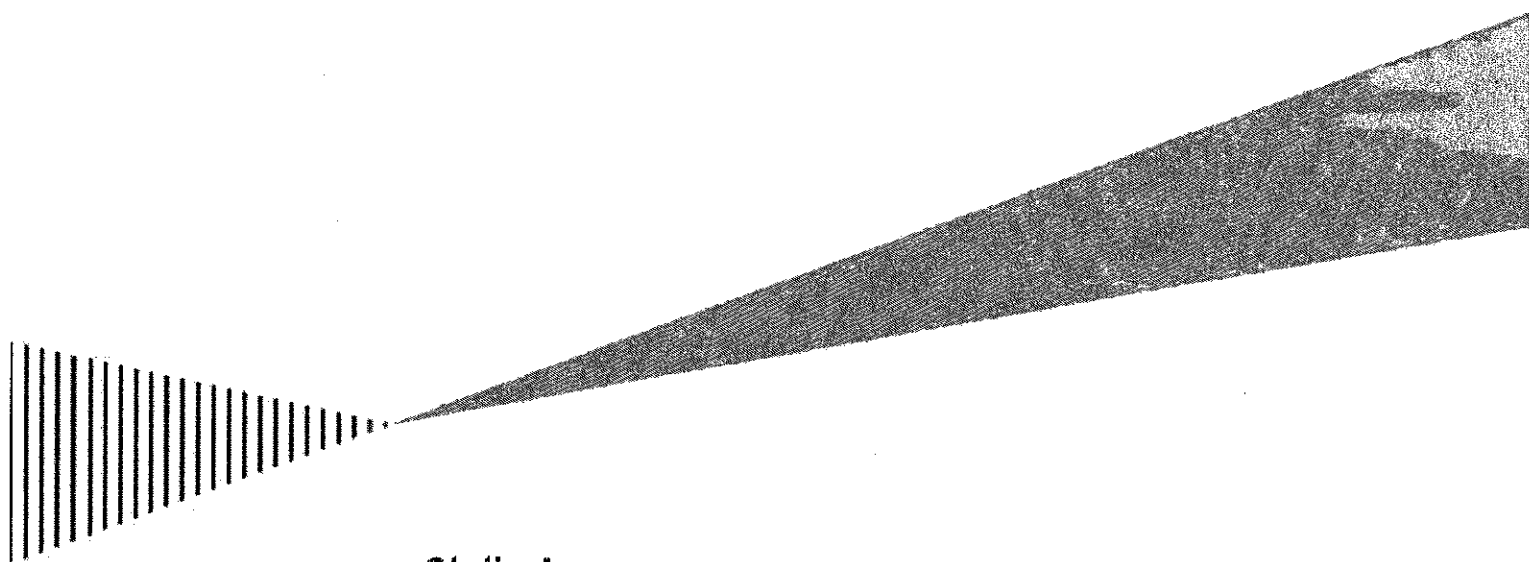
Cette résolution a été approuvée par l'associé unique.

Certifié conforme.



Le Président

Monsieur Cédric GAUTIER



Stelia Aerospace

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ernst & Young Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse cedex 6

Tél. : +33 (0) 5 62 15 43 43
www.ey.com/fr

Stelia Aerospace

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Stelia Aerospace,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Stelia Aerospace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 4 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable Inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Toulouse Midi-Pyrénées

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris - La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour couvrir des risques et charges tels que décrits dans la note 4.6 « Etat des provisions et dépréciations » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société.

Votre société constate des résultats sur les contrats de longue durée selon les principes et modalités décrits dans la note 3.7 « Contrats à long terme » de l'annexe. Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, et sur la base des informations disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses établies par la direction sur lesquelles se fondent les estimations des résultats à terminaison de ces contrats et leur évolution, à revoir les calculs effectués et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes aux réalisations correspondantes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 4 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces



informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 4 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JG' or similar, written over a horizontal line.

Jérôme Guirauden

BILAN ACTIF

Rubriques en milliers d'€	Montant brut	Amortissement & dépréciation	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds de commerce	388.282		388.282	388.282
Frais de développement	77.180	36.470	40.709	45.481
Concessions, brevets, droits similaires	33.082	27.079	6.003	6.436
Immobilisations incorporelles en cours	959		959	730
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	7.916		7.916	7.916
Constructions	204.336	98.824	105.512	109.457
Installations techniques, matériel, outillage	357.031	254.534	102.497	107.893
Autres immobilisations corporelles	5.970	2.373	3.597	2.386
Immobilisations corp. en cours	14.995		14.995	11.563
Avances et acomptes	30		30	30
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	37.753		37.753	37.733
Créances rattachées à participations	27.355	57	27.297	26.129
Prêts	12		12	12
Autres immobilisations financières	134		134	134
TOTAL II	1.155.035	419.337	735.698	744.192
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	38.135	18.428	19.707	24.070
En-cours de production de biens	577.157	620	576.537	630.525
Produits intermédiaires et finis	246.346	47.495	198.851	216.110
Avances, acomptes versés/commandes	8.133		8.133	831
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	590.374	18.745	571.629	462.105
Autres créances	60.119		60.119	74.730
DIVERS				
Disponibilités	541.630		541.630	218.710
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	9.821		9.821	4.141
TOTAL III	2.071.717	85.289	1.986.428	1.631.223
Ecart de conversion actif IV	4.912		4.912	6.716
TOTAL GENERAL (I à IV)	3.231.665	504.627	2.727.038	2.382.131

BILAN PASSIF

Rubriques en milliers d'€	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200.000	200.000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	381.537	381.537
Réserve légale	20.000	19.696
Autres réserves	412.675	310.061
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	152.816	102.918
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	47.741	51.372
TOTAL I	1.214.769	1.065.583
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	124.782	92.290
Provisions pour charges	86.989	82.735
TOTAL II	211.770	175.026
DETTES		
Emprunts, dettes fin. Divers	554.463	389.171
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	81.081	62.833
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	436.292	446.772
Dettes fiscales et sociales	84.265	114.365
Autres dettes	62.929	60.247
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	81.470	68.134
TOTAL III	1.300.499	1.141.522
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I à IV)	2.727.038	2.382.131

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	En milliers d'€	31/12/2019	31/12/2018
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		2.346.666	2.135.393
Production stockée		(67.406)	66.542
Production immobilisée		5.665	4.588
Subventions d'exploitation		6.805	4.389
Reprises sur provisions & transferts de charge		49.998	103.617
Autres produits			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	I	2.341.728	2.314.530
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)		654.997	636.503
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)		2.381	8.107
Autres achats et charges externes		1.021.822	1.030.686
Impôts, taxes et versements assimilés		26.254	27.757
Salaires et traitements		218.581	215.187
Charges sociales		95.377	93.843
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations :		45.294	43.226
Sur actif circulant : dotations aux provisions		27.572	57.803
Pour risques et charges : dotations aux provisions		67.349	69.999
Autres charges		135	6.638
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	II	2.159.763	2.189.748
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		181.965	124.782
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation		2.399	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		5.431	1.491
Reprises sur provisions et transferts de charges financier		6.716	14.374
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	III	14.546	15.865
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions		4.912	6.716
Interêts et charges assimilées		3.777	1.687
Différences négatives de change		1.700	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	IV	10.389	8.403
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		4.156	7.462
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		186.121	132.243
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		411	669
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2.380
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnel		8.133	9.662
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	V	8.543	12.711
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		16	196
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			5.708
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		4.502	8.730
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	VI	4.518	14.634
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		4.025	(1.924)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	7.498	7.082
Impôts sur les bénéfices & crédits d'impôt	VIII	29.833	20.320
5. BENEFICE OU PERTE		152.816	102.918

1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 25 Juillet 2019, Stelia Aerospace a créé la société Stelia Aerospace Portugal.

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 13 février 2020, Stelia Aerospace a créé la filiale Stélia Saint-Laurent Inc., située à Montréal, afin de reprendre l'activité opérationnelle de l'A220 à savoir la réalisation du Fuselage Avant et du Fuselage Arrière et de l'A330, le Keel Beam.

Stélia a mis en place une organisation de gestion de crise en réponse à l'épidémie de COVID-19 afin de gérer la situation et d'évaluer les impacts potentiels de cette crise sur la production et les livraisons. Dans l'environnement actuel spécifique, la priorité absolue est de protéger les personnes en supportant les efforts de manière globale pour limiter la propagation du Covid-19. Nous protégeons également notre activité pour assurer le futur et pour nous permettre de retourner à un fonctionnement efficient une fois que la situation sera de nouveau meilleure.

Le 23 mars 2020, Airbus a annulé ses prévisions (guidance) pour 2020 compte tenu de la volatilité de la situation. Les scénarios opérationnels, y compris les mesures pour minimiser les besoins de liquidités ont été identifiés et seront activés en fonction de l'évolution à venir de la pandémie. Le 8 avril 2020, Airbus a annoncé avoir réduit sa cadence mensuelle de production à 40 pour l'A320, 2 pour l'A330 et 6 pour l'A350 afin s'adapter à la demande dans l'environnement lié au Covid-19. Cela représente une réduction d'un tiers de la production par rapport à la situation avant le Covid-19. Stelia en tant que filiale d'Airbus s'inscrit dans une démarche identique. Cela va permettre à Stelia de préserver sa capacité à répondre aux besoins des clients tout en protégeant sa capacité à s'adapter à l'évolution du marché. En maintenant la production tout en réduisant les cadences, en gérant un carnet de commandes robuste, en assurant le support à ses clients et en sécurisant la flexibilité financière pour ses opérations, Stelia a l'intention de sécuriser la continuité de ses affaires même dans le cas d'une crise prolongée. Avec ces décisions, Stelia s'inscrit dans la démarche initiée par Airbus pour faire face aux besoins de financement des sociétés du Groupe, compte tenu des effets anticipés du Covid-19 sur ses activités. Il n'y a pas d'impact au 31 décembre 2019.

3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de la société.

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire conformément aux règles de la profession.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

• Concessions, brevets, licences	7 ans
• Logiciels	1 à 3 ans
• Constructions	10, 18, 20, 25, 50 ans selon méthode des composants
• Agencements, aménagements	10 à 15 ans
• Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
• Matériels informatiques	3 à 7 ans
• Outillages spécialisés	5 ans

L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droits. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est portée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

3.2 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur historique d'acquisition puis éventuellement dépréciés à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Elle peut être déterminée selon plusieurs méthodes :

- Valeur actuelle des bénéfices futurs, par référence à des budgets d'exploitation prévisionnels, dans le cadre d'un plan à long terme de l'entreprise,
- Valeur de marché : prix de cession probable – frais de cession.

3.3 STOCKS ET EN COURS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

La dépréciation est calculée, article par article, selon des coefficients qui sont fonction du nombre de mois de couverture et de la famille des marchandises en stocks.

Les travaux en-cours et les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production tel que définis dans le plan comptable général.

Une provision est constituée pour tenir compte des éventuelles dépréciations constatées.

3.4 OPERATIONS EN USD

Conformément aux instructions du Groupe, la société couvre ses opérations en USD en souscrivant des contrats de ventes à terme auprès de AIRBUS N.V. le principe étant de couvrir une position nette (ventes moins achats prévisionnels).

Les opérations couvertes sont enregistrées au taux moyen de couverture de la période.

En application du règlement n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif à la comptabilité de couverture, la société :

- Reconnaît les gains et pertes de change latents sur les créances et dettes libellées en devises étrangères en résultat d'exploitation.
- Reconnaît en résultat d'exploitation la juste valeur des instruments de couverture relatifs à l'exposition nette existante à la clôture de l'exercice.
- Présente le chiffre d'affaires au taux moyen de couverture de l'exercice.

Les autres opérations qui resteraient non couvertes font l'objet, à la clôture des comptes, d'une revalorisation au taux de clôture pour ce qui concerne les créances et dettes.

3.5 DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche autofinancés sont pris en charge dans l'exercice même de leur comptabilisation.

Les frais de développement portant sur des programmes présentant une forte faisabilité technique et commerciale sont immobilisés conformément aux possibilités offertes par les normes françaises.

Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée de 7 à 10 ans ou amortis par UO produite. Ils concernent les programmes A380, A320, A400M, F7X et A350.

3.6 PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS

Les comptes clients font l'objet d'une étude au cas par cas et une provision pour dépréciation est constituée pour les créances présentant un doute quant à leur recouvrabilité (client en difficulté financière ou contestations sérieuses de sa part sur toute ou partie de la créance).

3.7 CONTRATS A LONG TERME

Dans certaines conditions, dès lors que les quantités de pièces à livrer sont contractuellement connues avec un degré de certitude élevé et que l'engagement de la société est pluri annuel, la société applique le traitement comptable relatif aux contrats à long terme tel que défini par le règlement du CNC 99-10.

Le pourcentage d'avancement est déterminé en fonction des jalons techniques ou de l'avancement des coûts.

Par ailleurs, la marge négative probable sur contrats en cours est provisionnée intégralement dès qu'elle est identifiée, dans la rubrique "provisions pour pertes à terminaison".

3.8 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

les engagements sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

Les engagements de retraite, conformément au régime à prestations définies dont bénéficient les salariés de la société, sont enregistrés dans les comptes sociaux.

- Description et comptabilisation des engagements

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires par le biais des

conventions collectives. Les engagements de STELIA AEROSPACE se composent d'avantages long terme postérieurs à l'emploi consentis aux salariés de l'entreprise en contrat de travail à durée indéterminée (indemnités de départ à la retraite). La dette relative à l'engagement net de STELIA AEROSPACE concernant le personnel est comptabilisée en provisions pour risques et charges au passif du bilan.

- Détermination de l'engagement net à provisionner

La valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel est calculée selon la méthode prospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédit projetées). L'évaluation de la dette actuarielle qui correspond à la valeur actuarielle des prestations promises est effectuée à chaque clôture et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Elle implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'actualisation) et d'hypothèses sur le personnel (augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie).

La méthode PBO utilisée (Projected Benefit Obligation) représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

- Traitement des écarts actuariels

Les écarts actuariels sont la conséquence soit de changements d'hypothèses : mises à jour et ajustement des hypothèses soit d'effets d'expérience : différences dues à l'évolution des données des salariés (augmentation salaires). Les écarts actuariels sont amortis dès lors que le stock d'écarts actuariels existant à l'ouverture de l'exercice représente plus de 10 % de la dette actuarielle à l'ouverture de l'exercice (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Il s'effectue de façon linéaire sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés (amortissement d'écarts actuariels).

- Eléments constitutifs des charges de l'exercice

La charge comptabilisée au titre des engagements décrits ci-dessus intègre:

. Le coût des services rendus dans l'exercice	. Acquisition d'une année de droits supplémentaires
. Le coût financier	. Charge relative à l'actualisation des droits existants à l'ouverture de l'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année
. Le coût des services passés	. Charge liée aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes
. Les écarts actuariels	. Charge relative à l'amortissement d'écarts actuariels
. L'effet des cessations & liquidations	. Charge ou produit lié à toute réduction ou liquidation de régime

3.9 INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1er janvier 2017, la société a rejoint un nouveau groupe d'intégration fiscale dont la société mère est AIRBUS SAS. Une convention d'intégration fiscale a été conclue.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe sont les suivantes :

- les charges d'impôt supportées par les sociétés intégrées sont égales à celles qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale.
- les économies d'impôts réalisées par le Groupe grâce aux déficits des filiales sont comptabilisées chez la mère en moins de la charge d'impôt.
- une annexe à la convention d'intégration fiscale prévoyait que la société bénéficie d'un montant de déficits théoriques reportables en avant de 292 M€ et s'élevant à 53 M€ au 31 Décembre 2019.

La société mère est :

AIRBUS SAS
2 Rond-Point Emile Dewoitine
31700 Blagnac

3.10 CONSOLIDATION

Un reporting consolidé en normes IFRS du groupe STELIA est réalisé pour les besoins de la consolidation de sa société mère AIRBUS.

Le sous-groupe STELIA étant lui-même consolidé par AIRBUS, il est exempté de produire des comptes consolidés.

4 NOTES SUR LE BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

4.1 ETAT DE L'ACTIF BRUT IMMOBILISE

En milliers d'€	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions, mises au rebut, remboursements, reclassements	Valeurs brutes en fin d'exercice
ACTIFS INCORPORELS	⁽¹⁾ 494 769	8 002	3 268	499 503
- dont en cours	9 617	4 614	10 838	3 393
ACTIFS CORPORELS	562 153	27 601	515	590 269
- dont en cours	11 593	24 883	21 452	15 024
ACTIFS FINANCIERS	64 066	1 826	638	65 254
- dont filiales	63 920	1 826	638	65 108
TOTAL GENERAL	1 120 988	37 429	4 421	1 155 026

⁽¹⁾ Dont Mali technique consécutif à la fusion de 2014 : 388 282 K€

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 27,3 M€ et sont à plus de 1 an.

4.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

En milliers d'€	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions amortissements s/sorties actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
ACTIFS INCORPORELS	53 841	12 461	2 752	63 549
ACTIFS CORPORELS	322 898	32 833		355 731
TOTAL GENERAL	376 739	45 294	2 752	419 280

4.3 STOCKS

Au 31 décembre 2019, la valeur des stocks se détaille comme suit :

STOCKS ET EN-COURS	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	38 135	18 428	19 707	24 070
En-cours de production	215 896	620	215 276	253 344
En-cours d'étude	361 260		361 260	377 181
Produits intermédiaires et finis	246 347	47 495	198 852	216 109
TOTAL	861 638	66 543	795 095	870 705

4.4 PRODUITS A RECEVOIR

Le montant des produits à recevoir inclus dans les rubriques de l'actif du bilan s'élève à 184 M€. Ils correspondent aux contrats à long terme pour lesquels l'avancement technique ou l'avancement des coûts est supérieur à la facturation.

4.5 CAPITAUX PROPRES

Le capital social en fin d'exercice se décompose en 200 000 000 actions d'une valeur nominale individuelle d'un euro.

La variation des capitaux propres de l'exercice est la suivante :

En milliers d'€	Exercice 2019
Capitaux propres à la clôture avant affectations	1 065 583
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO ⁽¹⁾	- 102 918
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	962 665
Variations des primes, réserves, report à nouveau	102 918
Variations des provisions réglementées	- 3 630
Résultat de l'exercice	152 816
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO	1 214 769

(1) Conformément à la décision de l'Associé Unique du 28 juin 2019

4.6 ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

En milliers d'€	Début	Résultat		Fin
	d'exercice	Dotations	Reprises	d'exercice
POUR RISQUES, dont :	92 290	59 320	26 828	124 782
. Pour pertes à terminaison	44 443	13 912	207	58 148
POUR CHARGES, dont :	82 735	12 942	8 689	86 989
. Pour engagement de retraite (cf. § 3.8 & 5.8)	73 310	8 340	5 109	76 541
POUR DEPRECIATION, dont :	78 605	27 572	20 831	85 346
. Actif immobilisé	57	0	0	57
. Actif circulant	78 548	27 572	20 831	85 289
TOTAL GENERAL	253 630	99 834	56 348	297 117

Les autres provisions pour risques couvrent essentiellement des pénalités et autres réclamations.

4.7 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Les dettes sont à moins d'un an à l'exception des avances remboursables des programmes A321, A350 et Bombardier dont l'échéance est supérieure à 5 ans (cf § 4.9.).

4.8 CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer inclus dans les rubriques du passif du bilan s'élève à 241 M€.

Elles sont principalement relatives aux dettes fournisseurs pour 169 M€ et aux dettes sociales et fiscales pour 63 M€.

4.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

Dettes financières (En milliers d'€)	Montants
Avances remboursables	44 367
<i>Dont intérêts courus</i>	4 262
Compte courant AIRBUS Group N.V. - EUR	509 071
Compte courant AIRBUS Group N.V. - GBP	947
Dépôts et cautionnements	78
TOTAL	554 463

4.10 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits d'exploitation constatés d'avance s'élèvent à 81 M€ et correspondent pour l'essentiel à des facturations d'avance sur des contrats à long terme pour lesquels l'avancement de la facturation est supérieur à l'avancement technique ou l'avancement des coûts.

4.11 CHIFFRE D'AFFAIRES

En Millions d'€	Exercice courant		Exercice précédent	
France	1 856	79 %	1 759	82 %
Export	491	21 %	376	18 %
TOTAL	2 347		2 135	

4.12 TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent à des charges d'exploitation :

En Milliers d'€	Montants
Avantages en nature	191
Indemnités assurances	174
TOTAL	366

4.13 DEPENSES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses de l'exercice se sont élevées 95 M€ et concernent essentiellement les projets TIC, A320 et A350.

4.14 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Milliers d'€	Montants
Divers produits exceptionnels	395
Reprises aux amortissements dérogatoires nette des dotations	3 630
TOTAL	4 025

4.15 IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 30 M€ et le montant des crédits d'impôts s'élève à 2,5 M€.

Le taux d'impôt applicable pour l'exercice comptable clos le 31/12/2019 est de 28% pour la tranche du bénéfice imposable inférieure à 0,5 M€ et 33,33% au delà. Le taux de la contribution additionnelle s'élève à 3,3% du montant de l'impôt société.

Au 31 décembre 2019, le montant des pertes fiscales reportables conformément à la convention d'intégration fiscale applicable s'élève à 53 millions d'euros.

Modalités de répartition de l'impôt :

En Milliers d'€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant et participation	178 624	- 29 176	149 448
Résultat exceptionnel	4 025	- 657	3 368
TOTAL	182 649	- 29 833	152 816

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

La société n'applique pas la méthode de l'impôt différé et donc ne comptabilise pas les différences temporaires.

A la clôture de l'exercice, les bases taxables concernées par les décalages temporaires d'impôt représentent un montant net actif de 201 M€ et les déficits fiscaux reportables 53 M€.

5.2 ENTREPRISES LIEES

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe AIRBUS, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché, la société n'a pas à en donner le détail.

5.3 VENTILATION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

Effectif moyen au 31/12	Exercice courant	Exercice précédent
Cadres	1 055	1 030
Employés, techniciens et maîtrises	2 089	2 077
Agents de fabrication	1 130	1 125
Contrats Pro & assimilés	45	42
Total	4 319	4 274

5.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'€	TOTAL
<u>Engagements donnés</u>	
Cautions crédit-bail	1 145
Cautions restitution acompte	2 394
Cautions diverses	5 599
Cautions de bonne exécution performance	5 311
Garantie maison mère	18 752

5.5 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

En milliers d'€	VALEUR D'ORIGINE	REDEVANCES VERSEES		DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	
		de l'exercice	Cumulées	de l'exercice	Cumulées
Constructions	5 331	678	9 505	308	3 325

En milliers d'€	REDEVANCES RESTANT A PAYER				Valeur résiduelle Brute
	jusqu'à 1 an	de 2 à 5 ans	+de 5 ans	TOTAL	
Constructions	678	1 694	0	2 372	0

5.6 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés au § 3.9.

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses ont été fixées par le groupe AIRBUS.

Les hypothèses prises en compte pour l'exercice se déclinent ainsi :

HYPOTHESES DE BASE	
Taux d'actualisation	0,60%
Taux d'augmentation des salaires	2,50%
Taux de charges patronales management	50,90%
Taux de charges patronales non management	46,20%
Table de mortalité	INSEE TD-TV 2013-2015

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE (KEUR)	
Dettes actuarielles à l'ouverture	91 271
Coût des services rendus	6 282
Coût financier	1 554
Prestations versées au cours de l'exercice	(5 109)
Ecart actuariels générés sur l'exercice	14 840
Dettes actuarielles à la clôture (A)	108 838

VARIATION DES ECARTS ACTUARIELS NON COMPTABILISES	
Ecart actuariels cumulés à l'ouverture	(17 961)
Ecart actuariels générés sur l'exercice	(14 840)
Amortissement écart actuariels	505
Ecart actuariels cumulés à la clôture (B)	(32 297)

	Cf. §4.6
PROVISION INSCRITE AU BILAN (A+B)	76 541

5.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Se reporter au document annexé.

5.8 CHANGE ET VENTES A TERME

Afin de limiter son exposition au risque de change en Dollars US, la société a conclu auprès de AIRBUS Group NV des couvertures fermes de change affectées à des contrats conclus en Dollars US. Les instruments financiers utilisés sont des forwards ou des swaps.

Au 31 décembre, ils s'analysent comme suit :

Nombre d'opérations au 31 décembre	715
Montant notionnel des couvertures en USD (en millions)	3 679
Montant notionnel des couvertures en EUR (en millions)	3 009
Taux de change à la clôture (USD/EUR)	1,1234
Montant des couvertures au taux de clôture (en millions)	3 276
Juste valeur positive actualisée des couvertures (en millions)	144
Juste valeur négative actualisée des couvertures (en millions)	0

La juste valeur des instruments de couverture relatifs à l'exposition nette existante à la clôture de l'exercice s'élève à 10,5 M€.

5.9 REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Les informations relatives aux rémunérations sont disponibles dans le bilan social de la société.

Pour des raisons de confidentialité, nous ne communiquons pas les rémunérations des différents mandataires sociaux.

Filiales et participations

En millions d'euros et conformément aux règles comptables locales :

Rubriques	Stélia Aérospatiale Composites	Stélia North America Inc.	Stélia Aérospatiale Maroc	Stélia Aéronautique Canada Inc.	Aérolia Construction Aéronautique du Maroc	Stélia Aérospatiale Tunisie	Portalliance Engineering	Stélia Aérospatiale Portugal
Pays	France	Canada	Maroc	Canada	Maroc	Tunisie	France	Portugal
Exercice clos le	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019
SIREN	330 316 381	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	824 042 170	N/A
Pourcentage détenue	100%	100%	100%	100%	99,67%	100%	51%	100%
Valeur des titres	6,5	3,3	5,0	0,0	1,8	17,7	3,4	0,0
Dépréciation des titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes Encaissés	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires	84,7	44,0	45,9	92,0	58,6	82,4	2,4	0,0
Exercice précédent	87,8	37,8	43,3	107,1	22,2	71,9	1,9	-
EBIT (1)	(6,3)	(0,4)	3,2	0,9	(1,3)	0,9	0,2	(0,1)
Exercice précédent	1,6	1,2	1,8	1,5	0,7	4,5	0,2	-
Intérêts et autres produits financiers (incluant les effets de change s/and.)	0,0	(0,7)	(0,2)	0,3	(0,7)	(0,6)	0,0	0,0
Exercice précédent	(0,9)	0,4	0,0	0,2	(0,6)	1,9	0,0	-
Impôt	0,3	(0,1)	(0,4)	(0,2)	(0,5)	0,0	0,1	0,0
Exercice précédent	0,3	(0,2)	(0,5)	(0,4)	0,0	0,0	0,1	-
Résultat net	(5,9)	(1,3)	2,5	0,3	(1,9)	0,3	0,3	(0,1)
Exercice précédent	1,4	1,4	1,3	1,2	0,1	6,5	0,0	-
Endettement (net de cash) + Avances conditionnées	2,1	12,0	9,4	0,8	71,0	12,8	(0,7)	0,0
Exercice précédent	2,2	7,9	0,0	1,9	30,6	12,2	(0,3)	-

(1) E.B.I.T. : Earnings Before Interest and Taxes (Résultat avant intérêts et impôts)

